

Vous êtes

- propriétaire occupant de votre logement,
- locataire d'un logement dégradé dans une des communes de la Communauté de communes,
- propriétaire d'un immeuble que vous souhaiteriez louer après travaux...

Dans tous les cas votre logement a plus de 20 ans et nécessite des travaux de mise aux normes ou des travaux d'amélioration de son confort : des aides existent.

L'Anah, le Département 76 et la Communauté de communes Caux vallée de Seine ont mis en place un dispositif d'aides financières et techniques sous la forme d'un Programme d'Intérêt Général.



Pour bénéficier de ce dispositif, soumis à conditions :

- vous ne devez pas avoir signé de devis auprès d'une entreprise.
- vous ne devez pas avoir commencé les travaux.
- vos travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Programme d'intérêt général
mené en partenariat avec



POUR EN SAVOIR PLUS...



Des techniciens de la société Page9, missionnés par la Communauté de communes Caux vallée de Seine, sont à votre écoute et vous renseignent gratuitement.

Contacts :

Hélène JEUVELL ou Aude COULTOUKIS
au 02 35 38 28 71 ou au 06 31 63 72 32
ou bien par mail à page9hj@page9.fr
Venez les rencontrer à Bolbec,
Caudebec-en-Caux et Lillebonne,
sur rendez-vous.

Maison de l'intercommunalité
Service Habitat
Allée du Catillon
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 66 28
Fax : 02 32 84 40 41



Accueil sur
rendez-vous
de janvier
à juin 2016

Lutte contre
l'habitat dégradé

Adaptation
au handicap

Aides à l'amélioration de l'habitat

Gains
énergétiques

Pour vous apporter une aide
financière et/ou technique
dans vos travaux

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

au 02 35 38 28 71

Les rendez-vous peuvent avoir lieu sur demande à Bolbec,
à Caudebec-en-Caux ou à Lillebonne

		Bolbec Agence PAGE9, Square du Général Leclerc	Lillebonne Maison de l'intercommunalité, Allée du Catillon	Caudebec-en-Caux Maison des services publics, 7 rue de la boucherie
Janvier 2016	De 9h à 12h De 14h à 17h	Les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26 et 28 janvier Les 6, 13 et 27 janvier	Les 7 et 20 janvier	Le 29 janvier Le 14 janvier
Février 2016	De 9h à 12h De 14h à 17h	Les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23 et 25 février Les 3, 10 et 24 février	Les 4 et 17 février	Le 26 février Le 11 février
Mars 2016	De 9h à 12h De 14h à 17h	Les 1 ^{er} , 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24 et 29 mars Les 2, 9, 23 et 30 mars	Les 3 et 16 mars	Le 25 mars Le 10 mars
Avril 2016	De 9h à 12h De 14h à 17h	Les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26 et 28 avril Les 6, 13 et 27 avril	Les 7 et 20 avril	Le 29 avril Le 14 avril
Mai 2016	De 9h à 12h De 14h à 17h	Les 3, 10, 17, 19, 24 et 31 mai Les 4, 18 et 25 mai	Les 11 et 26 mai	Le 20 mai
Juin 2016	De 9h à 12h De 14h à 17h	Les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 28 et 30 juin Les 1 ^{er} , 15, 22 et 29 juin	Les 8 et 23 juin	Le 17 juin Le 2 juin

Pour votre 1^{er} rendez-vous,
merci de bien vouloir vous munir
de votre avis d'imposition N-2.

Il permettra à Page9 de vérifier
votre éligibilité aux aides financières.

PLAFONDS DE RESSOURCES
PROVINCE
(applicables au 1^{er} janvier 2015)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supplémentaire	+ 4 239	+ 5 431